## Plessix-Balisson • Ploubalsy • Trégon BEAUSSAIS SUR MER

## ARRETE MUNICIPAL n°2024 - 206

Portant réglementation temporaire de circulation D2 – Ploubalay Pour travaux du 3 au 6 décembre 2024 Commune de BEAUSSAIS SUR MER

Le Maire de BEAUSSAIS SUR MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212 – 2 et suivants, Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25, Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire, Vu la demande de l'entreprise SAUR, 29 rue chateaubriand, 22130 PLUDUNO Considérant qu'il y a lieu d'alterner la circulation par feux tricolores durant la période des travaux, sur la D2 Ploubalay, Beaussais-Sur-Mer pour la réalisation d'un branchement d'AEP.

## **ARRETE**

Article 1:	Du 3 au 6 décembre 2024 - sur la D2, Ploubalay - la circulation sera alternée
	par des feux tricolores, pour la réalisation d'un branchement d'AEP.

Article 2:	La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction
	Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie,
	Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire)
	sera mise en place par l'entreprise SAUR, réalisant les travaux et sous son
	entière responsabilité.

- Article 3 : L'accès des riverains et des piétons sera possible en fonction de l'accessibilité du chantier fixée par les entreprises réalisant les travaux qui s'efforceront le plus possible de ne pas perturber l'accès à l'usager.
- <u>Article 4 :</u> Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Article 5 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ploubalay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

Fait à Beaussais sur-Mer, Le 25 novembre 2024

Le Maire, Eugène CARC

R265